

COMMUNE DE
SAINT-PAUL DE VENCE
(06570)
ALPES MARITIMES

RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
2018

I.	Introduction.....	3
II.	Contexte National.....	4
III.	Contexte Local.....	9
A.	Analyse synthétique de l'année 2017	9
B.	Les recettes de fonctionnement	13
B.1.	L'évolution de la dotation globale de fonctionnement depuis 2013	13
B.2.	Le FCTVA.....	14
B.3.	La fiscalité	14
B.4.	Les autres recettes	15
C.	Les dépenses de fonctionnement	16
C.1.	Les charges à caractères général : Chapitre 011	16
C.2.	Les charges de personnels et assimilés, volet ressources humaines	17
D.	L'Epargne de la collectivité.....	21
E.	Evolution de la dette de la collectivité	21
E.1.	En cours et annuité de la dette	21
IV.	Rétrospectives des actions 2017	22
A.	Synthèse de l'activité des services municipaux.....	22
B.	Chantiers et grandes opérations 2017	32
C.	Budget annexe Assainissement.....	33
D.	Budget annexe Eau	34
V.	Les orientations 2018	35

La loi n°2015-991 du 07/08/2015 portant nouvelle organisation de la République (loi NOTRé) a modifié les articles L2312-1 et L2313-1 du CGCT dans le but d'améliorer la transparence au sein de l'assemblée délibérante, l'information des administrés, et la responsabilité financière des collectivités territoriales de 3500 habitants et plus.

Outre son caractère obligatoire sous peine d'illégalité de la délibération approuvant le budget, la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) en conseil municipal deux mois avant le vote du budget s'accompagne de la production d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Ce rapport, justifié par l'obligation de maîtrise des finances publiques, est présenté par le maire au conseil municipal et doit désormais comprendre :

- les orientations budgétaires, évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement
- les engagements pluriannuels envisagés, la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision de dépenses et de recettes
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget.

Ce rapport, préalablement adressé aux membres du conseil municipal, donne ainsi lieu à un débat en conseil municipal, dans les conditions fixées par son règlement intérieur, suivi d'une délibération spécifique. Il n'est pas prévu de formalisme particulier quant à sa présentation.

La nouvelle rédaction de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales complète également les conditions de présentation des documents budgétaires soumis au vote. Ils doivent désormais être également assortis d'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette présentation, après débat lors de la séance du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), conformément à l'article L. 2121-12, sera mise en ligne sur le site internet de la commune.

Le débat d'orientation budgétaire permet :

- de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- d'informer sur la situation financière de la collectivité ;
- de présenter le contexte économique national et local.

Le débat d'orientation budgétaire répond aux obligations légales :

- la tenue d'un débat est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants ;
- le débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif ;
- le débat n'a aucun caractère décisionnel ;
- sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Le présent rapport établi au titre de l'exercice 2018 permet d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette, et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

II. Contexte National

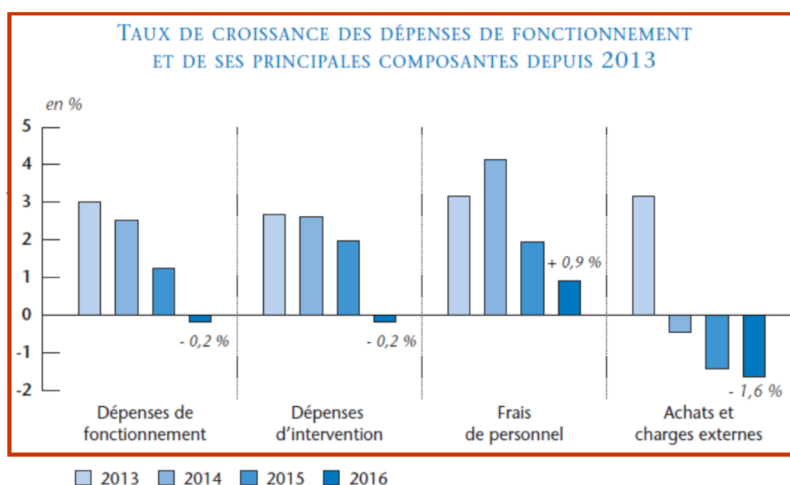
2018 marquera des novations puissantes en matière de Gouvernance des Finances locales.

La loi de finances pour 2018 et la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ont été publiées respectivement le 31 décembre 2017 et le 23 janvier 2018.

Ces deux textes contiennent des dispositions très substantielles concernant les collectivités territoriales : notamment la mise en œuvre de la contractualisation pour 340 collectivités locales impliquant un effort important de maîtrise des dépenses, la suppression à terme de la taxe d'habitation (TH) pour 80 % des ménages et la compensation très partielle de la suppression de la dotation d'action parlementaire (DAP) (« réserve parlementaire »).

Finances locales : les grands équilibres actuels

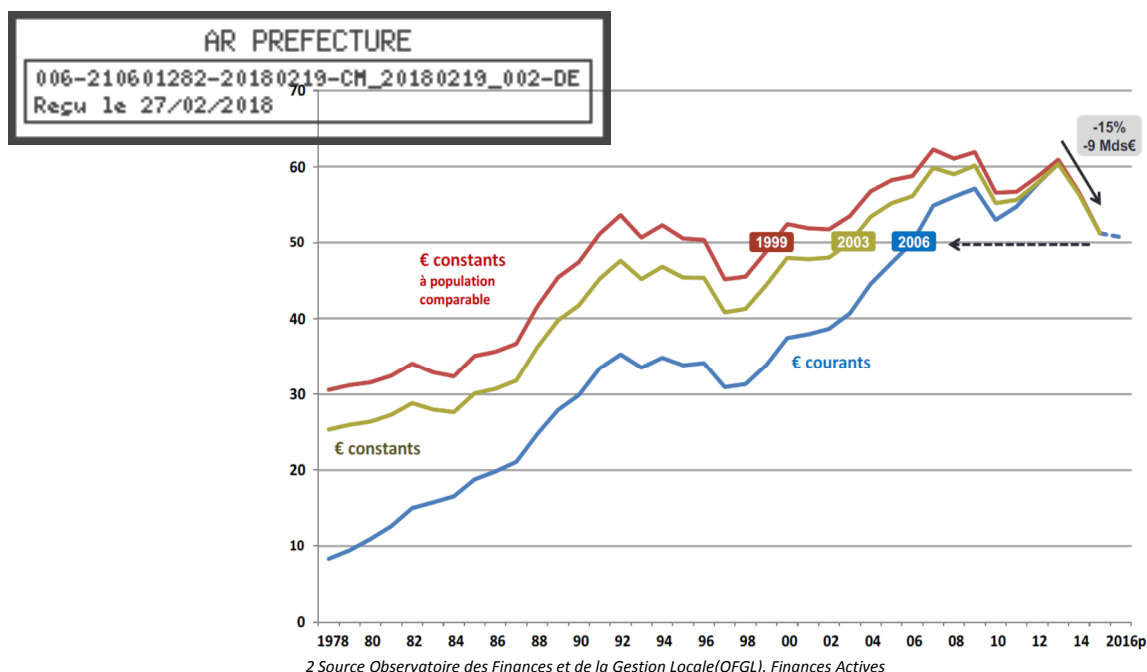
A l'échelle macroéconomique, les grands équilibres des finances locales montrent que les collectivités sont entrées dans un cycle de maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement¹ :



(¹ sources DGFiP, compte de gestion, calculs DGCL, Finances actives)

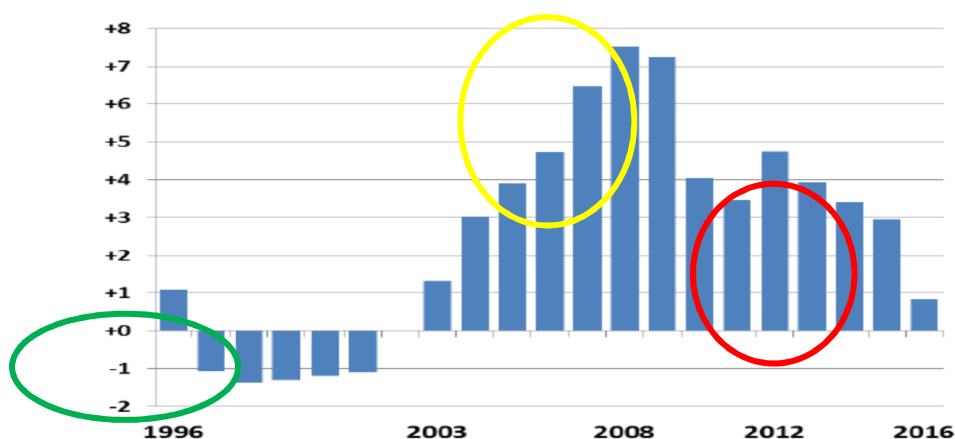
Mais cet effort a eu des répercussions sur l'investissement local. C'est ainsi que dès 2015, l'association des maires de France alertait sur le fait que la contribution au redressement des finances publiques allait impacter le volume d'investissement des administrations publiques locales (APUL) dans leur ensemble ², ce que confirme le graphique ci-après :

Evolution du volume des investissements publics locaux :



Cette tendance a pour conséquence un moindre recours à l'emprunt ainsi que le montre le graphique ci-après qui affiche en ordonnée en Mds d'€ le volume d'emprunt contractualisé par les collectivités sur la période 1996 / 2016.

- Le choc du début des années 1990 lié au surendettement (crise quantitative) de certaines communes a conduit les collectivités à se désendetter lourdement (**cercle vert**);
- La crise financière de 2008 (crise qualitative avec la « toxicité » de la dette contractualisée entre 2000 et 2008) a conduit les communes à réduire leur volume d'emprunt du fait du manque de liquidités bancaires et à se retourner en majorité vers des taux fixes (**cercle jaune**);
- La contribution au redressement des finances publiques à partir de 2014 a conduit les communes à réduire leur volume d'investissement et de fait celui du recours à l'emprunt (**cercle rouge**).

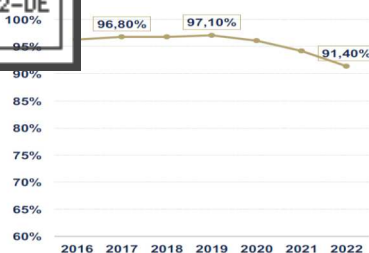


Objectif de réduction de la dette et du déficit public

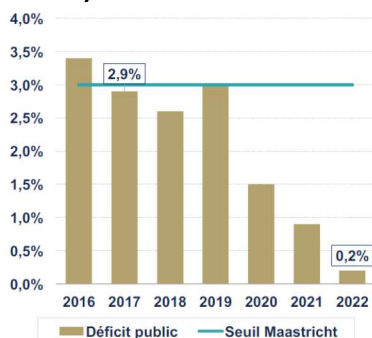
Rapportée à la richesse nationale, la dette de l'ensemble des administrations publiques mesurée selon les critères de Maastricht, atteint aujourd'hui en France 99,2% du produit intérieur brut, contre 98,8% à la fin du premier trimestre 2017. L'Etat a creusé la dette de 31 Mds d'€ sur le trimestre, mais la sécurité sociale a réduit la sienne de près de 8 Mds d'€.

L'objectif fixé par le gouvernement en termes de réduction du poids de la dette présente les caractéristiques suivantes :

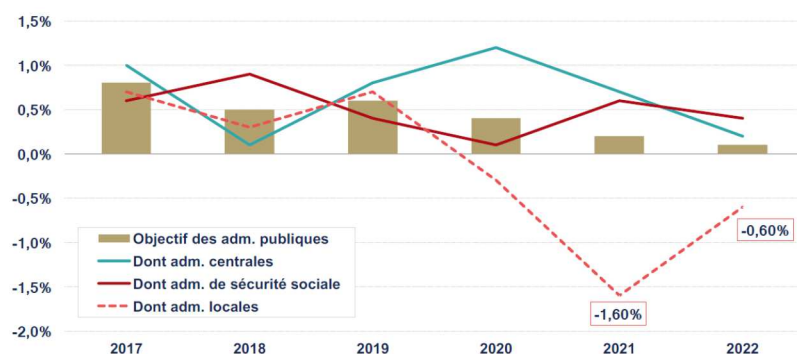
Trajectoire de la dette publique (en % du PIB) ³ Source PLPFP 2018 / 2022, Finances Actives



Trajectoire du déficit public (en % du PIB) :

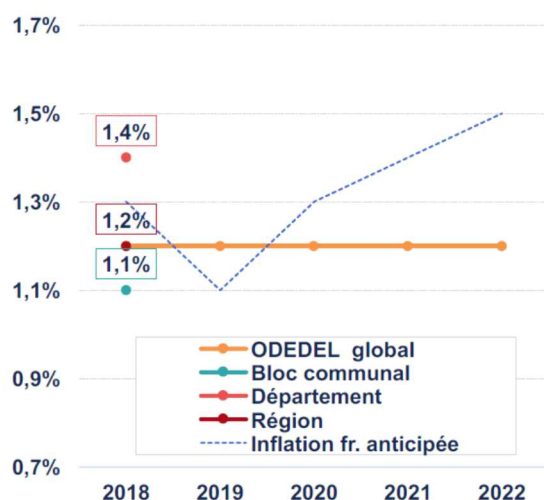


Taux de croissance en volume des dépenses publiques (fonctionnement et investissement)



Les collectivités locales seront fortement associées à l'effort de maîtrise des dépenses via l'ODEDEL (Objectif D'Evolution de la DEpense Locale) 4 Sources LPFP 2014/2017, PLF 2016, PLF 2017, PLF 2018, Finance Active et 5 Sources : OFL 2017, LPFP 2018/2022, Finance Active 4.

Trajectoire 2018 / 2022 de l'ODEDEL (en %).



Synthétiquement

Le secteur public local contribuera au redressement des comptes publics pour 13 milliards d'euros sur la période 2018 / 2022 ;

Pour cela, les dépenses de fonctionnement ne devront pas augmenter de plus de 1,10% pour l'ensemble des communes et de 1,20% pour l'ensemble des collectivités ;

Les 319 collectivités les plus peuplées contractualiseront avec l'Etat pour garantir leur trajectoire d'excédents et de dépenses ;

Pour plus de 1 300 collectivités, la capacité de désendettement sera mise sous contrôle du préfet et de la chambre régionale des comptes afin de surveiller l'évolution des dépenses de fonctionnement et de l'encours de la dette.

Maitrise de la dette locale via le suivi du ratio de désendettement.

L'Etat souhaite contrôler l'opportunité du recours à l'emprunt effectué par les collectivités locales de manière à ne pas laisser dériver son impact sur les dépenses de fonctionnement. Il souhaite ainsi mesurer l'autofinancement dégagé en lien avec la maîtrise des dépenses. Ces objectifs s'appliqueraient aux communes de plus de 10 000 hab., aux EPCI de + de 50 000 hab., aux départements et aux régions.

Ainsi, les principes de :

- vote en équilibre de chaque section ;
- couverture du remboursement annuel des capitaux d'emprunt par les ressources propres ;
- l'estimation sincère des dépenses et des recettes ;

Seraient adjoint d'un 4^{ème} principe :

- ratio de désendettement ou capacité de désendettement qui vise à dire en combien de temps une commune mettrait à rembourser toute sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute. Ce ratio se mesure de la façon suivante :

ENCOURS DE DETTE AU 31/12 (résultat mesuré en années)

EPARGNE BRUTE

Pour atteindre ces objectifs, l'Etat fixe les plafonds à ne pas dépasser. Il fixe une norme autour de l'endettement des communes (ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent). Ainsi, pour les communes, le couloir des ratios de désendettement se restreint mais le seuil minimum est revu à la hausse :

- les ratios en vigueur jusqu'en 2017 :
 - seuil limite 10 ans
 - seuil critique 15 ans
- les ratios en vigueur à partir de 2018 :
 - seuil limite 11 ans
 - seuil critique 13 ans

Pour mémoire, la moyenne 2016 des communes était de 5,8 ans.

Synthétiquement

Le secteur public local contribuera au redressement des comptes publics pour 13 milliards d'euros sur la période 2018 / 2022 ;

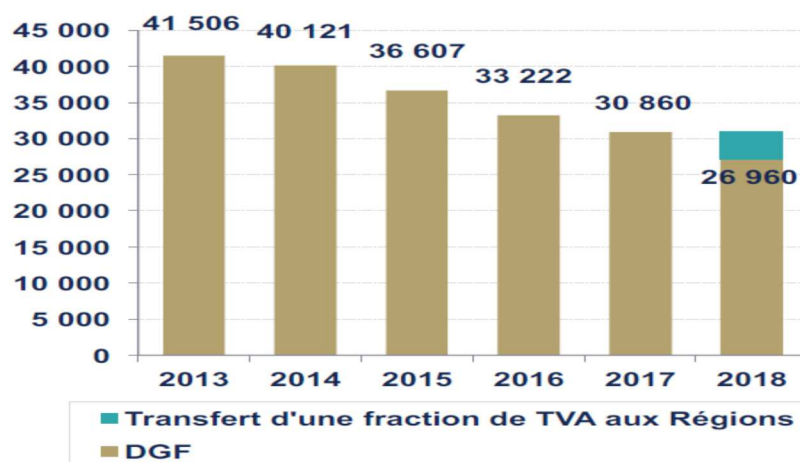
Pour cela, les dépenses de fonctionnement ne devront pas augmenter de plus de 1,10% pour l'ensemble des communes et de 1,20% pour l'ensemble des collectivités ;

Les 319 collectivités les plus peuplées contractualiseront avec l'Etat pour garantir leur trajectoire d'excédents et de dépenses ;

Pour plus de 1 300 collectivités, la capacité de désendettement sera mise sous contrôle du préfet et de la chambre régionale des comptes afin de surveiller l'évolution des dépenses de fonctionnement et de l'encours de la dette.

La dotation globale de fonctionnement : les évolutions à prévoir. L'effort est désormais partagé entre les communes les plus peuplées

En 2018, la dotation globale de fonctionnement des collectivités ne devrait pas être amputée d'une contribution au redressement des finances publiques grâce au transfert d'une fraction de TVA aux régions comme le montre le graphique ci-dessous (Source : Finance active.):



L'abondement de la dotation de solidarité urbaine (DSU) devrait être réduit de moitié. Augmentée de 180 M€ sur 2017, l'augmentation ne devrait donc être que de 90 M€ en 2018. Cet abondement est perçu par les 668 communes concernées par l'attribution de la DSU cible. Pour sa part, la dotation nationale de péréquation ne devrait pas augmenter comme en 2016 et 2017.

Enfin, le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) serait pour sa part gelé à son niveau de 2017 jusqu'en 2020 à un volume de 1 Md €.

Synthétiquement

- Fin de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) ;
- D'où la division par deux de l'augmentation de la péréquation verticale (DSU) ;
- Ecrêtement de la dotation forfaitaire des communes d'environ 80% du montant 2017 ;
- Baisse de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle de 15,5% ;
- Le FPIC figé à une enveloppe de 1 Md €.

La réforme de la taxe d'habitation 7 Sources : Finance Active.

- Une réforme qui serait sans impact sur le produit perçu par les collectivités ;
- Un taux global et des taux d'abattement figés au niveau de ceux appliqués en 2016 ;
- Des collectivités qui conservent leur pouvoir de taux malgré tout.

Les autres points du projet de loi de finances 2018

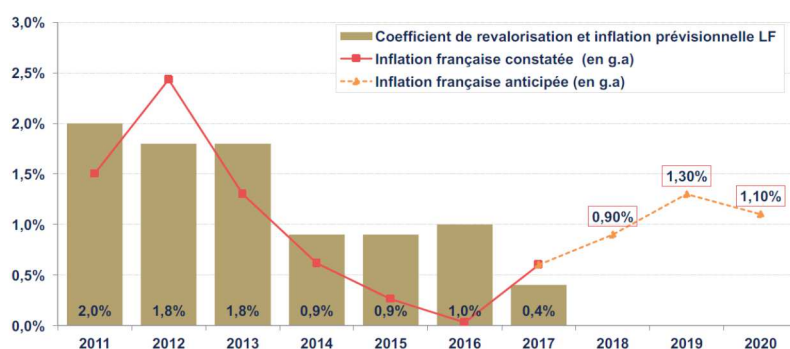
1. la poursuite du soutien à l'investissement public local.

- 570 M€ alloués au bloc communal de métropole et des départements d'Outre-mer ;
- Des projets autour de la rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes d'équipements publics, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants, bâtiments scolaires ;
- Dossier examiné par le préfet de région.

2. une évolution des bases fiscales adossée à l'inflation constatée pour les locaux d'habitation.

Coefficient de revalorisation des bases et inflation française

Sources : INSEE, LFI 2016 et 2017, Finance Actuelle



L'ensemble de ces éléments permettent aujourd'hui de dresser les perspectives de politique budgétaire pour la commune de Saint Paul de Vence.

III. Contexte Local

Même si la commune de Saint Paul de Vence n'est pas concernée par la contractualisation avec l'Etat, elle sera toutefois invitée comme toutes les autres communes ne faisant pas partie des collectivités les plus peuplées, à respecter ces objectifs du PLF 2018 au plus près.

A. Analyse synthétique de l'année 2017

Toutes les valeurs et informations contenues dans ce document sont indicatives en fonction des éléments comptables connues à ce jour, tant que le CA n'est pas voté.

Le compte administratif provisoire 2017-Budget communal

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
Résultats reportés		842 270.47		1 035 363.20		1 877 633.67
Opérations de l'exercice	1 212 929.71	1 058 379.95	6 162 881.49	6 575 558.18	7 375 811.20	7 633 938.13
TOTAUX	1 212 929.71	1 900 650.42	6 162 881.49	7 610 921.38	7 375 811.20	9 511 571.80
Résultats de clôture		687 720.71		1 448 039.89		2 135 760.60
Restes à réaliser	488 405.32	96 458.00	0.00	0.00	488 405.32	96 458.00
TOTAUX CUMULES	488 405.32	784 178.71	0.00	1 448 039.89	488 405.32	2 232 218.60
RESULTATS DEFINITIFS		295 773.39		1 448 039.89		1 743 813.28

Les restes à réaliser (488 405.32€ en dépenses et 96 458.00€ en recettes) seront reportés sur le budget 2018 et réalisés

Le Code Général des Collectivités Locales prévoit 7 ratios obligatoires (article L 2313-1 CGCT) pour les communes de plus de 3500 habitants.

AR PREFECTURE

006-210601282-20180219-CM_20180219_002-DE

Regu le 27/02/2018

	2013	2014	2015	2016	2017
DRF	4 757 129 €	4 885 131 €	5 040 631 €	5 295 912 €	6 146 424 €
Population DGF	3 980	4 055	4 074	4 044	4 035
DRF/Pop DGF	1 194 €	1 205 €	1 237 €	1 310 €	1 523 €

Population DGF = Population INSEE + Population Résidence 2ndaires

Ratio 2	2013	2014	2015	2016	2017
Produit des impositions directes	2 345 508 €	2 397 220 €	2 776 264 €	2 821 794 €	3 022 449 €
Population DGF	3 980	4 055	4 074	4 044	4 035
Pdt Impositions Directes/Pop DGF	589 €	591 €	681 €	698 €	749 €

Ratio 3	2013	2014	2015	2016	2017
RRF	5 124 984 €	5 351 402 €	5 654 961 €	5 581 412 €	6 587 606 €
Population DGF	3 980	4 055	4 074	4 044	4 035
RRF/Pop DGF	1 288 €	1 320 €	1 388 €	1 380 €	1 633 €

Ratio 4	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses d'équipement brut	1 391 386 €	317 691 €	762 047 €	837 066 €	1 186 569 €
Population DGF	3 980	4 055	4 074	4 044	4 035
Dép. Equip. Brut/Pop DGF	350 €	78 €	187 €	207 €	294 €

Ratio 5 - Endettement Budgets principal et annexes	K restant dû au 31/12/2013	K restant dû au 31/12/2014	K restant dû au 31/12/2015	K restant dû au 31/12/2016	K restant dû au 31/12/2017
Dette	7 886 495 €	7 476 239 €	7 047 919 €	7 417 984 €	6 864 442 €
Population DGF	3 980	4 055	4 074	4 044	4 035
Dette/Pop DGF	1 982 €	1 844 €	1 730 €	1 834 €	1 701 €

Ratio 5 - Endettement Budget Principal	K restant dû au 31/12/2013	K restant dû au 31/12/2014	K restant dû au 31/12/2015	K restant dû au 31/12/2016	K restant dû au 31/12/2017
Dette	6 087 941 €	5 757 319 €	5 412 131 €	5 749 081 €	5 303 201 €
Population DGF	3 980	4 055	4 074	4 044	4 035
Dette/Pop DGF	1 530 €	1 420 €	1 328 €	1 422 €	1 314 €

Ratio - Marge d'Autofinancement Courant	2013	2014	2015	2016	2017
RRF Retraitées	5 100 500 €	5 307 739 €	5 591 251 €	5 391 673 €	6 345 832 €
DRF Retraitées	4 727 645 €	4 841 467 €	4 976 921 €	5 106 174 €	5 709 650 €
CAF Brute	372 855 €	466 272 €	614 330 €	285 499 €	636 182 €
Remboursement K Emprunts	1 873 282 €	330 622 €	346 946 €	352 207 €	445 880 €
MAC = CAF nette	- 1 500 427 €	135 650 €	267 384 €	- 66 708 €	190 302 €
	1.294	0.974	0.952	1.012	0.970

Définitions des ratios (Source « les collectivités locales en chiffres 2017 »)

► **Capacité de désendettement** : cet indicateur (dette au 31/12 rapportée à l'épargne brute) répond à la question : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ? Un indicateur qui augmente indique donc une situation qui se dégrade.

► **Les ratios financiers obligatoires**

Pour les communes de 3500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité, prévues par l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) comprennent 11 ratios définis à l'article R.2313-1. Ces ratios sont aussi calculés pour les groupements à fiscalité propre, les départements (articles L. 3313-1 et R. 3313-1) et les régions (articles L.4313-2 et R. 4313-1). Toutefois, le ratio 8, qui correspond au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, n'est plus calculé.

À noter : pour la détermination des montants de dépenses ou recettes réelles de fonctionnement à retenir pour le calcul des ratios, les reversements de fiscalité liés au FNGIR et aux différents fonds de péréquation horizontale sont comptabilisés en moindres recettes.

► **Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population** : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

► **Ratio 2 = produit des impositions directes / population** (recettes hors fiscalité reversée).

► **Ratio 2 bis = produit des impositions directes / population.** En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour reversements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

► **Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population** : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

► **Ratio 4 = dépenses brutes d'équipement / population** : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

► **Ratio 5 = dette / population** : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter

avec un ratio de capacité de désendettement (dette / épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

► **Ratio 6 = DGF / population** : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

► **Ratio 7 = dépenses de personnel / DRF** : mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.

► **Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) / RRF** : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

► **Ratio 10 = dépenses brutes d'équipement / RRF = taux d'équipement** : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

► **Ratio 11 = dette / RRF = taux d'endettement** : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

► **Population « municipale », « comptée à part », « totale », et population « DGF »** : dans le recensement de la population, la « population totale » est égale à la « population municipale » augmentée de la « population comptée à part », c'est-à-dire les personnes recensées sur d'autres communes mais qui ont conservé un lien avec une résidence sur la commune (par exemple les étudiants). Pour le calcul des dotations on inclut ces habitants comptés à part ; on considère en effet que ces personnes pèsent sur le budget de fonctionnement de la commune même si elles résident habituellement dans une autre commune.

Pour tenir compte des conditions particulières de certaines communes, qui pèsent sur leur fonctionnement, cette population totale est, en plus, majorée en fonction de deux critères particuliers. Il ne s'agit plus d'habitants « réels » recensés, mais d'une attribution forfaitaire exprimée en nombre d'habitants par commodité de calcul :

- majoration en fonction du nombre de résidences secondaires : la population totale issue du recensement est forfaitairement majorée d'un habitant par résidence secondaire. Elles sont particulièrement nombreuses dans les zones touristiques. Cela aboutit à majorer la population nationale à ce titre d'un forfait de plus de 3 millions « d'habitants » ;

- majoration pour places de caravanes dans les aires d'accueil des gens du voyage. Selon la même logique, la population

totale est majorée d'un habitant par place de caravane située sur une aire d'accueil des gens du voyage. La majoration de population est portée à deux habitants par place de caravane pour les communes éligibles l'année précédente à la Dotation de solidarité urbaine (DSU) ou à la première fraction (bourg-centre) de la Dotation de solidarité rurale (DSR). Les caravanes des campings dans le cadre de l'hôtellerie de plein air ne sont pas concernées.

Une fois effectuées ces deux majorations de la population totale, on obtient une population forfaitaire, dite « population DGF », car utilisée pour calculer la principale dotation que lui verse l'État pour son fonctionnement, la Dotation globale de fonctionnement (DGF). Dans les tableaux du chapitre 4.7b, les ratios relatifs aux communes touristiques sont calculés par rapport à la population DGF. Les ratios des autres chapitres sont calculés par rapport à la population totale.

► **Les communes touristiques :** au sein de l'article L. 2334-7 du CGCT, la dénomination « commune touristique » désigne les collectivités qui étaient bénéficiaires de la dotation supplémentaire touristique, aujourd'hui intégrée au sein de la dotation forfaitaire (loi n° 93-1436 du 31 décembre 1993) dans la dotation globale de fonctionnement. La dotation touristique se fondait sur la capacité d'accueil et d'hébergement de la commune. Parmi les communes touristiques, on distingue les catégories suivantes :

- les communes touristiques du littoral maritime (source : Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère en charge de l'environnement) ;
- les communes touristiques de montagne, repérées à l'aide du classement en zone défavorisée réalisé par le ministère de l'Agriculture (cf. ci-dessous). Les communes retenues sont celles qui sont entièrement classées « montagne » ou « haute montagne » et en métropole (source : ministère chargé de l'agriculture) ;
- les communes touristiques « supports de station de sports d'hiver », définies à partir de la capacité d'hébergement et de la présence de remontées mécaniques (source : service d'études d'aménagement touristique de la montagne-2005).

► **Les communes classées en zone de montagne :** le classement des communes en zone de montagne repose sur les dispositions du règlement n° 1257/1999 du Conseil de l'UE du 17 mai 1999 concernant le soutien au développement rural et plus particulièrement sur son article 18 pour la montagne, et la directive 76/401/CEE du Conseil du 6 avril 1976 (détermination précise des critères pour le classement en France en zone de montagne).

COMPARATIF - DECOMPOSITION RECETTES FONCTIONNEMENT

La collectivité doit pour atténuer la portée de ces mesures resserrer les dépenses (hors dépenses incompressibles) et utiliser tous les leviers à sa disposition.

En 2018, vu les directives gouvernementales avec pour objectif de générer 13 milliards d'économies, les incertitudes concernant la fiscalité (TH) et les baisses de dotations, la commune devra composer avec ces contraintes pour la construction d'un budget 2018.

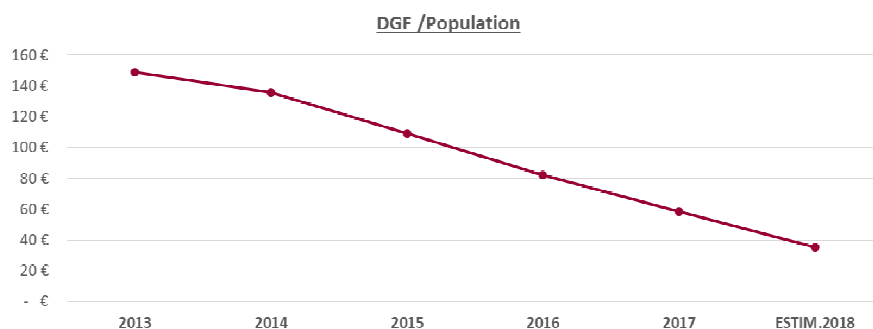
B.1. L'évolution de la dotation globale de fonctionnement depuis 2013

	2013	2014	2015	2016	2017	ESTIM.2018
DOTATION FORFAITAIRE	563 036 €	519 439 €	411 347 €	297 724 €	202 188 €	107 725 €
DOTATION DE SOLIDARITE RURALE	30 618 €	31 602 €	33 966 €	35 435 €	34 363 €	34 000 €
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	593 654 €	551 041 €	445 313 €	333 159 €	236 551 €	141 725 €
PERTE en %		-7%	-19%	-25%	-29%	-40%

Ratio 6

Population DGF	3 980	4 055	4 074	4 044	4 035	4 035
TOTAL /POP DGF	149 €	136 €	109 €	82 €	59 €	35 €

En 2013 la DGF représentait 149€/habitant, en 2017 elle représente 59€/habitant, soit une perte de **90€ /habitant**.



La Commune perçoit le **FCTVA** (Recette d'investissement N) sur **ses dépenses d'investissement N-1 (16.404 %)**. A compter du 01/01/2016, les **dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie** sont éligibles au FCTVA (Recette de fonctionnement) **sur 2017**.

La Commune a perçu la somme de **9 406€**.

B.3. La fiscalité

Evolution des taux de fiscalité depuis 2013

	2013	2014	2015	2016	2017
Taux					
Taxe d'habitation	11,64%	11,64%	12,64%	12,64%	13,27%
Taxe d'habitation - Majoration Rés. 2ndaires			20,00%	20,00%	20,00%
Foncier bâti	10,05%	10,05%	10,91%	10,91%	11,46%
Foncier non bâti	17,65%	17,65%	19,16%	19,16%	20,12%
Taxe Professionnelle					

Focus sur la recette nette issue de la fiscalité

	<u>MONTANTS ETAT 1259</u> VOTE BP2017	<u>MONTANTS ETAT 1386</u> RECAPITULATIF PRODUITS 2017
TH	1 843 336	1 830 162
MAJO RESIDENCES 2 ^{NDAIRES}	128 305	108 032
TFB	1 010 887	1 015 366
TFNB	31 649	34 870
TOTAL	3 014 177	2 988 430
RS		34 019
RECETTES IMPÔTS LOCAUX 2017		3 022 449
- FPIC 2017	-	107 777
- PENALITES SRU 2017	-	117 863
		2 796 809

Les taux de fiscalité en vigueur produisent une recette de **3 022 449€** pour l'année 2017 à laquelle il faut déduire le FPIC d'un montant de **107 777€** et la pénalité SRU de **117 809€**. Le montant net perçu par la commune est donc de **2 796 809€**.

En 2018, la commune ne devrait pas être soumise à la pénalité SRU estimée à **124 000€** car l'extrapolation du nombre d'habitant est inférieur à 3500 habitants : la loi SRU ne s'appliquerait pas

Le stationnement des bus de tourisme :**Statistiques 2016**

Année 2016	Nb Bons	Somme encaissée Tarif 40€	Nb Tickets vendus	Somme encaissée Tarif 50€	Somme Totale 2016	Total Bus
Total	1 334	53 360 €	2 559	127 950 €	181 310 €	3 893

Statistiques 2017

Année 2017	Nb Bons	Somme encaissée Tarif 60€	Nb Tickets vendus	Somme encaissée Tarif 70€	Somme Totale 2017	Total Bus
Total	1 354	81 240 €	↘ 2 298	160 860 €	242 100 €	3 652

Gain27 880 €32 910 €60 790 €

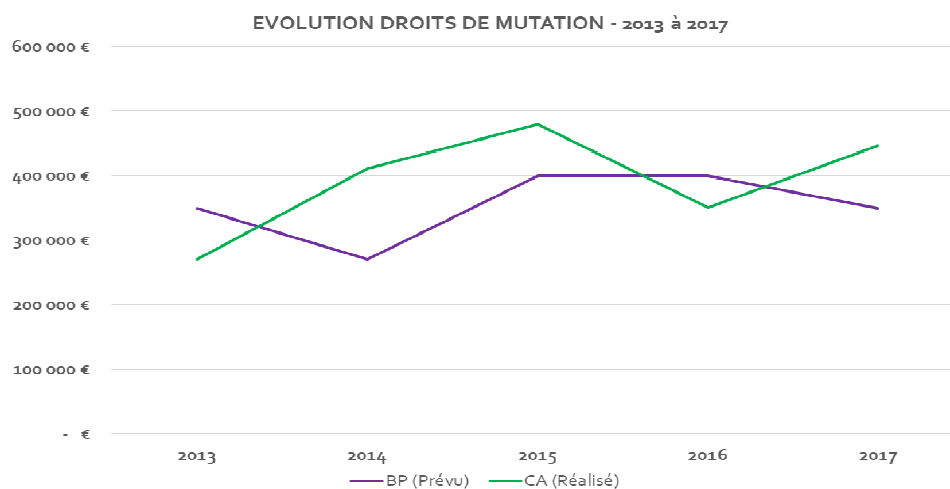
Les nouveaux tarifs en vigueur depuis janvier 2017 ont permis de majorer le montant de la régie de stationnement des bus de **242 100€**, une marge de **60 790€ de plus que 2016**, malgré une diminution de la fréquentation.

Le stationnement payant

L'affluence touristique semble en augmentation par rapport à l'année dernière compte tenu de l'accroissement des recettes des horodateurs et ce, nonobstant un appareil en moins depuis le mois d'avril pour cause de vandalisme.

En 2017, le montant de la Régie de stationnement payant (Horodateurs) est de **185 849€**.

A partir du 1^{er} janvier 2018, les collectivités locales ont la pleine compétence en matière de stationnement payant et fixent leurs tarifications. La commune à fixer le montant du FPS à 32€. La recette attendue pour 2018 devrait être similaire à 2017.

Les droits de mutation

Le montant des droits de mutations en 2017 s'élèvent à **446 316€**.

La Taxe d'Aménagement

Par délibération du 28/11/2016 : Rétablissement de la **TAM au taux de 5 %**, afin d'instaurer la Participation à l'Assainissement Collectif sur le budget Assainissement (PAC). Par délibération du 28/11/2016 : **Sectorisation de la TAM au taux de 11 %**. Les Taux sont applicables **depuis le 01/01/2017**. Suite au vote de ces nouveaux taux, le produit financier « réel » n'apparaîtra qu'à partir de 2019.

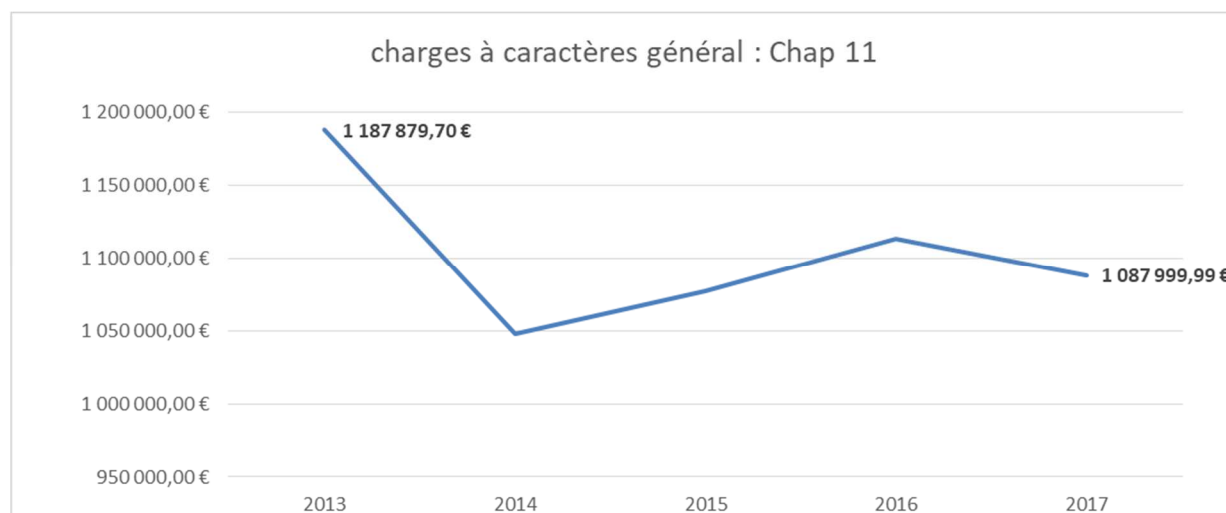
	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Taxe Locale d'Equipements	18 294.00 €	14 749.00 €		977.00 €
Taxe d'Aménagement		62 544.63 €	671 343.22€	450 599.61 €

Un gros travail de relance a été effectué en 2016 par le service Finances en collaboration étroite avec la DDTM. L'année 2017 profite également de ce travail.

La Taxe de séjour

En 2017, le montant de la Taxe de séjour s'élève à **169 000€**.

160 000€ pourraient être reversés à l'office du tourisme déduction faite de l'investissement dans une plateforme de gestion, la formation associée et la maintenance.

C. Les dépenses de fonctionnement**C.1. Les charges à caractère général : Chapitre 011**

Pour le budget primitif 2017, l'évolution des charges à caractère général est maîtrisée, **-2%** par rapport à 2016. Une tendance globalement à la baisse depuis 2013, l'effort devrait pouvoir être reconduit pour 2018.

Les subventions aux associations :

Associations	Objet	Observations	Réalisé
A V F VENCE	Subvention 2017		150.00 €
ASS DONNEURS SANG ST PAUL	Subvention 2017		3 000.00 €
ASS HARMONIE DE ST PAUL	Subvention 2017		800.00 €
ASS.ECOLE MUSIQUE BAOUS	Subvention 2017		1 800.00 €
ASSO SPORT L'AZUREENNE	Subvention 2017		300.00 €
ASSOCIATION DES CINEASTES	Subvention 2017		250.00 €
ASSOCIATION PAUL ART	Subvention 2017		2 500.00 €
CLUB D'AIKI JUTSU COTE D'AZUR	Subvention 2017		1 200.00 €
COMITE DES FETES ST PAUL	Subvention 2017		14 000.00 €
FESTI SPORTS DE MONTAGNE	Subvention 2017		1 800.00 €
FESTIVAL DE MUSIQUE DE CHAMBRE	Subvention 2017		22 000.00 €
GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	Subvention 2017		250.00 €
OFFICE DE TOURISME	Subvention 2017	dont 160k€ Taxe de séjour	245 000.00 €
ORFEA ASSOCIATION	Subvention 2017		5 000.00 €
UNION DES ANCIENS COMBATTANTS - LA COLLE	Subvention 2017		200.00 €
FOYER SOCIO EDUCATIF VENCE	Subvention 2017	Délibération	200.00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	Subvention 2017	Délibération	1 000.00 €
COLLEGE DES BAOUS VENCE	Subvention 2017	Délibération	360.00 €
ASSOCIATION "B.I.S."	Subvention 2017	Délibération + DM	15 000.00 €
TOTAL			314 810.00 €

La collectivité soutient les associations qui participent activement à la vie de la commune et souhaite poursuivre ces aides en 2018. Les subventions sont restées maîtrisées par rapport à l'année précédente,

Conséquence de la dissolution des syndicats SIIC et SIJES (en fonction des informations connues au 31/12/2017). Le Comité de gestion Sport de la Colle sur loup a appelé à participation pour un montant de 179 315.31€.

Evolution de la participation « Sport » depuis 2014

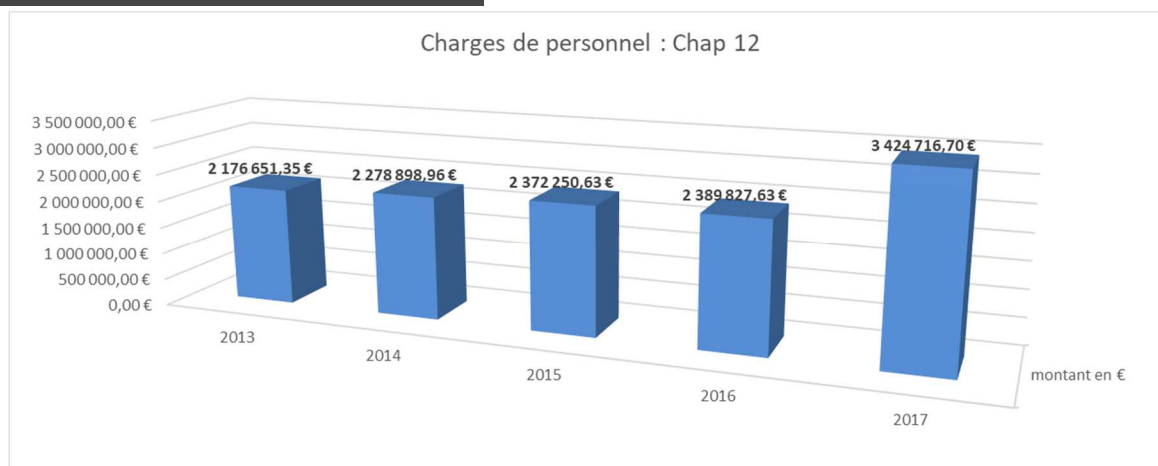
SPORT

Dépenses	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017	Réalisé au 31/12
Chapitre 65 - Participation Fonctionnement SIJES "Sport"	289 189.39 €	286 800.00 €	263 535.00 €		
Chapitre 65 - Participation Fonctionnement La Colle "Sport"				200 000.00 €	179 315.31 €
Total	289 189.39 €	286 800.00 €	263 535.00 €	200 000.00 €	179 315.31 €

Montant prévu par la Colle pour 2017 ⇒ 182 971.74 €

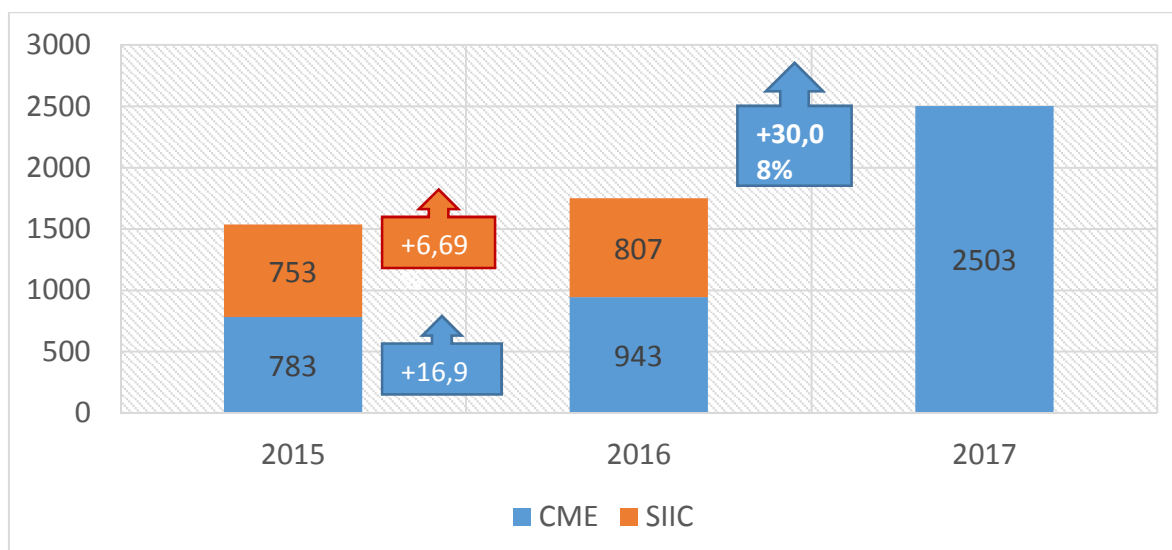
C.2. Les charges de personnels et assimilés, volet ressources humaines

En déclinaison de nouveaux principes énoncés par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et traduits dans l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, ce dernier contient une présentation rétrospective (issue notamment des bilans sociaux) et prospective de l'évolution des emplois et effectifs ainsi que les crédits afférents.

1) Evolution des dépenses de personnel.

Sur la période 2016-2017 les dépenses de personnel ont augmenté et s'expliquent notamment par :

- La mise en œuvre de mesures nationales qui s'imposent à la collectivité en matière d'emplois et de carrière, d'augmentation des cotisations,
- La mise en œuvre de mesures gouvernementales et notamment la poursuite du PPCR (parcours professionnel des carrières et des rémunérations),
- Le glissement vieillesse technicité (GVT) du personnel municipal estimé à 1.05%,
- Les stagiairisations de certains contractuels,
- L'intégration des agents issus, pour partie, des 2 syndicats dissouts,
- La création d'un centre de loisirs,
- Le remplacement indispensable de certains agents absents, 2503 jours d'absence cumulée sur l'année 2017.

Evolution du nombre de jour d'absence

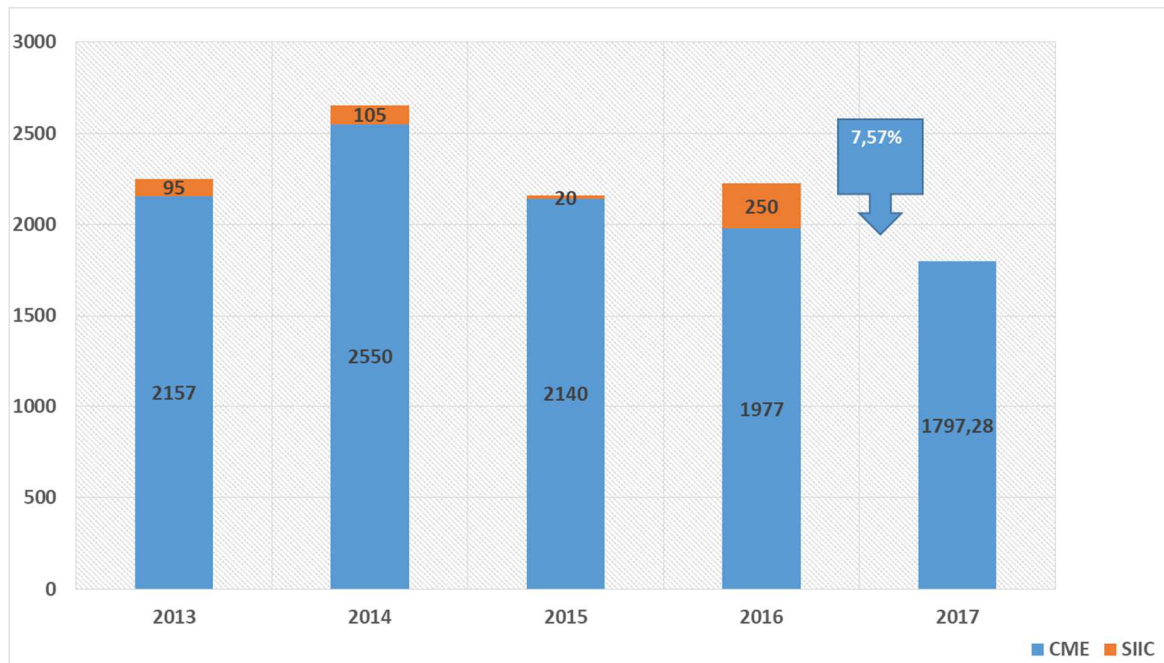
2017 :

- 2503 jours (1982 Maladie Ordinaire /139 Maternité/382 Accident Travail)
- Représente 6,86 ETP
- Evalué à 140 000€ minimum
- Seuls les AT et MT des titulaires sont assurés sur le traitement de base

A compter du 1^{er} janvier 2018, le jour de carence est à nouveau en vigueur.

Le 1^{er} janvier, la collectivité a mis en place le RIFSEEP. Le régime indemnitaire sera proratisé en fonction de l'absence (3 jours de franchise puis une réduction 1/30 par jour d'absence).

Evolution du nombre d'heures complémentaires/supplémentaires depuis 2013



En 2017, les heures supplémentaires et complémentaires ont diminué, tout en considérant l'augmentation de la capacité d'accueil de l'ALSH, le maintien des manifestations sur la commune et l'organisation de 2 scrutins électoraux.

En 2017 le montant des heures complémentaires et supplémentaires effectuées par les agents communaux représente un montant de **35 902€**

Evolution du nombre d'agents entre 2016 et 2017

101 postes pour 93.49 ETP en 2016 et 102 postes pour 97.76 ETP en 2017.

Suite à la dissolution des syndicats (SIIC et SIJES au 31/12/2016), la commune a intégré 29 agents soit presque 30% d'effectif supplémentaire pour le fonctionnement de la crèche Le Mas des P'tits Loups et le centre de Loisirs communal.

De plus, la commune a connue en 2017 une explosion des jours d'absence 6,86 ETP (équivalent temps plein).

Afin de pallier les absences, et d'assurer la continuité de service et les nouvelles missions liées à ces dissolutions, la directive est d'optimiser le temps de travail des agents présents et ainsi limiter les recrutements.

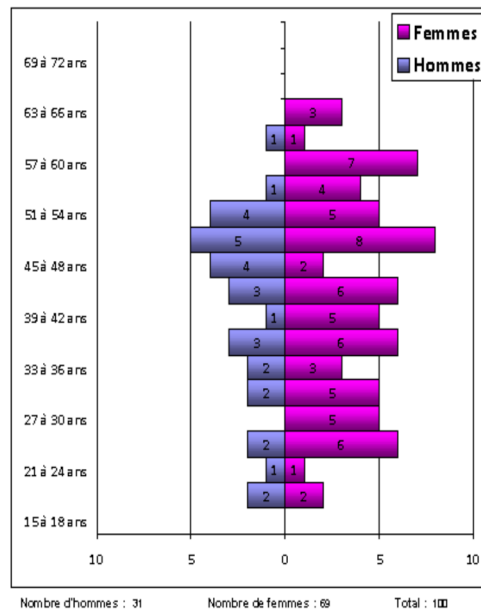
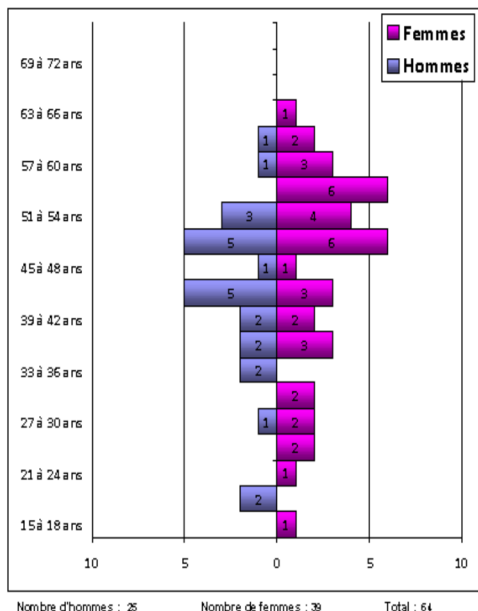
En 2017, 1 départ à la retraite, 1 sortie et 2 entrées par mutation, 4 disponibilités

En 2018, 2019 et 2020, 11 départs (4/4/3) à la retraite sont prévus dont certains postes clefs pour la collectivité. Les mobilités internes seront privilégiées et les remplacements maîtrisés.

L'âge

Suite aux dissolutions des 2 syndicats, le nombre d'agents permanents a fortement évolué entre 2016 et 2017 comme le montrent les graphiques ci-dessous :

- intégration des agents de la crèche et des animateurs pour le centre de loisirs.
- renouvellement aux mouvements : retraite, mutation et absences.



La forme champignon de la pyramide des âges correspond à la forme régulièrement rencontrée dans les communes, la forme de poire montre une population vieillissante (2016). Dans les prochaines années, la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) devrait trouver un équilibre entre expertise, compétence et l'abaissement de la moyenne d'âge du fait de nombreux départs à la retraite.

L'âge moyen au sein de la collectivité se situe à 42 ans. Au niveau national l'âge moyen est de 44 ans.

Synthèse

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2018, les prévisions en dépenses de personnel tendront vers la hausse par rapport à 2017 du fait des mesures gouvernementales déjà connues pour les années à venir. De plus, considérant le nombre de départ dans les prochaines années, la GPEC devra être optimisée et les recrutements maîtrisés afin de limiter l'augmentation des dépenses de personnel tout en maintenant un service de qualité.

Une vigilance particulière sera portée sur les situations individuelles des agents pour maintenir une qualité de « bien être » au travail, continuer une politique active d'avancement de grade et de promotion interne afin de reconnaître les implications des agents, accompagner les actions de reclassement lorsque cela est nécessaire.

Dès 2018, une nouvelle organisation devrait être mise en place avec pour objectif l'optimisation et la mutualisation missions des ressources internes et ainsi limiter les recrutements.

Les indemnités des élus

Le volume global d'indemnités allouées aux élus a très légèrement augmenté en 2017, du fait de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique intervenue au 1er février 2017.

Aucune revalorisation de ce point d'indice n'étant prévue en 2018, le montant de ces indemnités devrait rester stable au cours du prochain exercice budgétaire.

Les calculs de l'épargne brute (CAF Brute) et épargne nette (CAF nette) sont 2 indicateurs de visibilité de la collectivité à financer l'investissement.

Ratio – Marge d'Autofinancement Courant	2013	2014	2015	2016	2017
RRF Retraitées	5 100 500 €	5 307 739 €	5 591 251 €	5 391 673 €	6 345 832 €
DRF Retraitées	4 727 645 €	4 841 467 €	4 976 921 €	5 106 174 €	5 709 650 €
CAF Brute	372 855 €	466 272 €	614 330 €	285 499 €	636 182 €
Remboursement K Emprunts	1 873 282 €	330 622 €	346 946 €	352 207 €	445 880 €
MAC = CAF nette	- 1 500 427 €	135 650 €	267 384 €	- 66 708 €	190 302 €
	1.294	0.974	0.952	1.012	0.970

La situation financière de la commune en 2017 permet de dégager une MAC positive. De plus, la dotation de solidarité communautaire de 2017, d'un montant de **85 682€** n'a pas été versée à ce jour. Une CAF nette positive mesure la capacité à rembourser l'emprunt.

E. Evolution de la dette de la collectivité

E.1. En cours et annuité de la dette

En 2016, la demande de réaménagement de la dette sur les trois budgets, auprès de nos différents organismes de crédit a permis de dégager un **Gain total annuel**, sur tous budgets de **18 162.57€**.

Budget Cne	9 784.84€
Budget Asst	2 233.34€
Budget Eau	6 144.39€

Ce travail avait également été effectué à l'époque du SIIC en 2016. La Commune a donc récupéré des emprunts renégociés.

Le réaménagement de la dette en 2016, et le remboursement des emprunts par annuités constantes entrainera donc une diminution des intérêts au fil du temps.

Compte 66111 – Intérêts réglés à l'échéance	CA 2016	CA 2017	
Budget Cne	249 178 €	169 400 €	-79 778 €
Budget Asst	8 886 €	4 815 €	-4 071 €
Budget Eau	61 958 €	49 746 €	-12 212 €

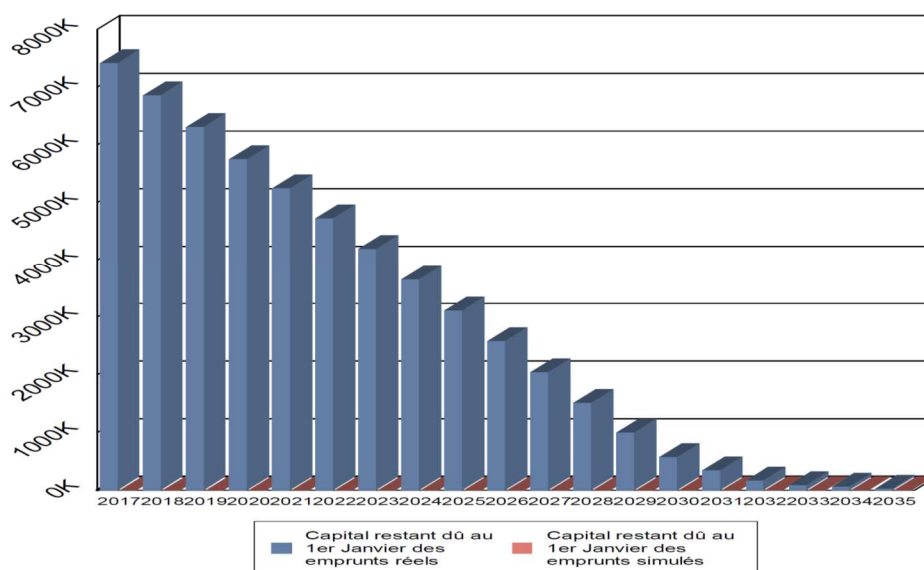
REPRISE PARTIELLE EMPRUNTS DU SIIC

K restant dû au 01/01/2017	Montant des échéances pour l'exercice
369 166.61 €	45 006.22 €

REPRISE PARTIELLE EMPRUNTS DU SIJES

K restant dû au 01/01/2017	Montant des échéances pour l'exercice
123 167.34 €	33 215.89 €

Capital restant dû



IV. Rétrospectives des actions 2017

A. Synthèse de l'activité des services municipaux

Pole Citoyenneté

L'accueil : 12 621 appels téléphoniques et 4886 visiteurs renseignés ou orientés, poursuite de simplification des démarches avec les usagers : site internet, alertes, portail famille

Etat Civil (EC): les grandes étapes

2015 : mise en place du nouveau logiciel E.GRC (remplace Arpège pour l'EC, Logitud pour les élections, et informatisation du recensement militaire)

⇒ Passage en full démat pour les échanges avec l'INSEE (EC et élections)

-20 novembre 2016 la demande de changement de prénoms est effectuée en Maire

-1^{er} mars 2017, les Mairie non équipée de dispositifs sécurisés ne peuvent plus faire les CNI

-1^{er} novembre 2017 transfert de l'enregistrement des PACS des TI vers les communes

Nombre d'actes EC dressés :

2015 : 98 actes dressés (N : 30, M 30, D : 38) 37 mentions apposées

2016 : 80 actes dressés (N : 25, M : 24, D : 31) 34 mentions apposées

2017 : 74 actes dressés (N : 30, M : 22, D : 22) 23 mentions, 1 changement de prénom, 1 PACS

Recensement militaire :

2015 : 34

2016 : 43

2017 : 39

Elections :

Sur 2015 : 134 ins et 44 rad (2 scrutins : régionales 2 tr, départementales 1tr)

Sur 2016 : 278 ins et 222 rad (pas de scrutin)

Sur 2017 : 85 ins et 73 rad (2 scrutins : présidentielles 2trs, législatives 2trs)

A la demande de la Préfecture, la commune à adhérer en décembre 2016 au service ILE (inscription sur les listes électorales) du portail « service-public.fr ».

L'adhésion aux autres services proposés par ce portail (demande d'actes, recensement militaire et préparation

Taxe de Séjour

La commune a mis en place en juillet 2017, la plateforme de gestion et de télé déclaration « taxesejour.fr ».

Sur 155 hébergeurs identifiés sur la commune, plus de 80% déclarent sur cette plateforme et pourront prochainement effectuer leur règlement en ligne. Dès 2018 l'extension de la plateforme avec « décaloc » obligera toute location meublée d'être préalablement déclarée en ligne, empêchant ainsi les locations « fantômes ».

Affaires scolaires

Fin des nouveaux rythmes scolaires en juillet 2017

Maternelle : 4 classes, 107 enfants.

Elémentaire : 9 classes, 210 enfants.

Soit un total de 317 enfants.

Groupe Scolaire : 13 enseignants, 21 agents municipaux.

Repas servis, quelques chiffres (*moyenne par jour*):

- 255 repas enfants
- 19 repas agents municipaux
- 8 repas professeurs des écoles

Soit un total de 282 repas servis ce qui représente 40 608 repas servis durant une année scolaire.

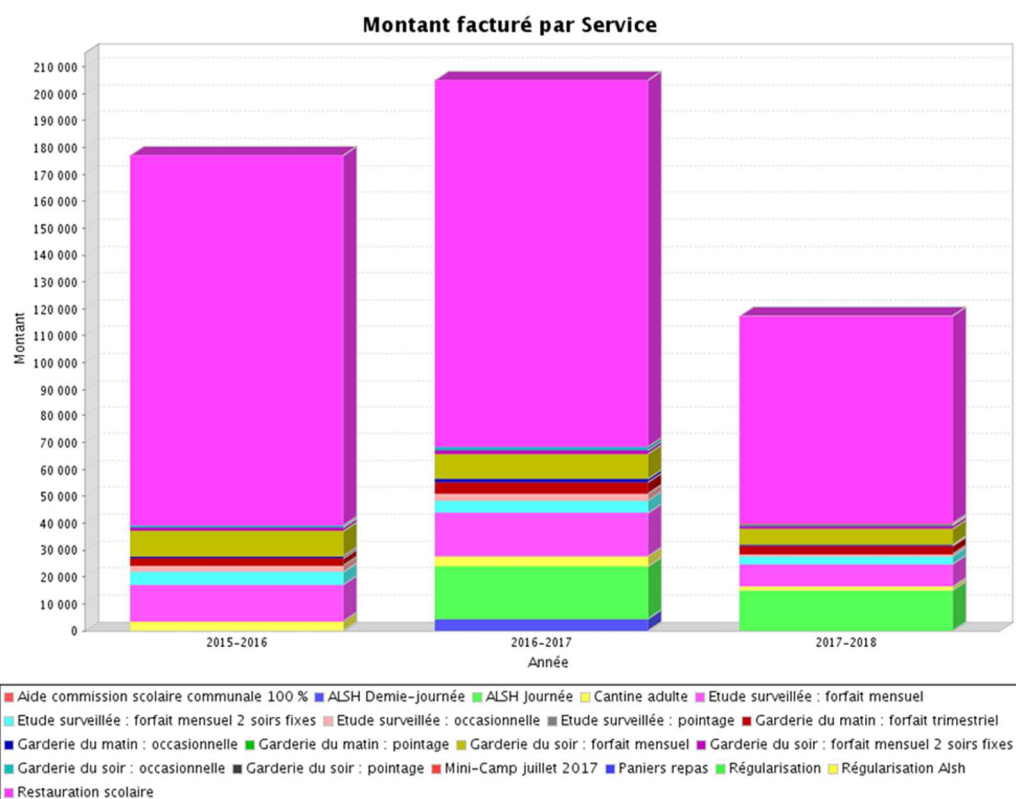
Périscolaire: (par jour)

Garderie du matin : 53 enfants réguliers

Garderie soir (maternelle) : 30 enfants réguliers

Etude (élémentaire) : 50 enfants réguliers

Soit 133 enfants par jour ce qui représente 19 152 enfants qui fréquentent les services périscolaires (ci-dessus) sur une année scolaire.

**ALSH**

Au 1^{er} janvier, la dissolution du SIJES a entraîné la création d'un centre de loisirs : nécessité d'acquérir ce service adapté au logiciel E.Enfance pour un montant de 1636€

Pour 2018 il est prévu d'étendre les fonctionnalités du portail famille en offrant la possibilité aux parents de s'inscrire ou de prévenir des absences aux activités (montant de 1805€), il est également envisagé de diffuser des messages et de mettre des formulaires en téléchargement

Fréquentation 2017 nombre journée enfant

	MATERS	PRIMS	TOTAL
PRESENTS	1099	1364	2463

Calcul de la part communale	
Total dépenses	129 973,29 €
Total recettes	36 153,02 € **
diff	93 820,27 €

** en attente de subventions supplémentaires

La cantine ALSH a servi **2452** repas en 2016, et **2699** en 2017.

Le centre de loisirs a affiché complet pour toutes les vacances : afin de satisfaire nos jeunes Saint Paulois, la capacité d'accueil a été augmentée très significativement.

- **Alsh : 2018**
- **Prévisionnel : 4 867 journées enfant (2463 en 2017)**
-
- Mercredi : 35 enfants réguliers inscrits (pour mémoire en 2016 SIJES 12 enfants)
- Petites vacances : 60 enfants (40 en 2017)
- Grandes vacances : 100 enfants (80 en 2017)
-
- **Projet ALSH en lien avec le CEJ (Contrat Enfance Jeunesse 2017-2020) :**
- Été 2018 : mini séjour sur le lieu d'accueil
- Été 2019 : mini séjour hors lieu d'accueil dans un proche périmètre
- Été 2020 : mini séjour hors département

Comparaison du coût de l'ALSH de 2014 à 2017 (dissolution du SIJES au 31/12/2016)

ALSH => Mercredi et Vacances Scolaires

CREATION SERVICE ALSH

Dépenses	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017	Réalisé au 31/12
Chapitre 012 - Charges du personnel (MAD Personnel SIJES)	3 271.51 €	5 351.53 €	5 516.51 €		
Chapitre 65 - Participation Fonctionnement SIJES "Jeunesse"	112 830.71 €	143 250.00 €	99 960.00 €		
Chapitre 011 - Charges à caractère général				10 569.00 €	13 814.42 €
Chapitre 012 - Charges du personnel					74 509.52 €
Chapitre 65 - Participation Fonctionnement La Colle "Jeunesse"				- €	7 208.89 €
Total	116 102.22 €	148 601.53 €	105 476.51 €	10 569.00 €	95 532.83 €

Recettes	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017	Réalisé au 31/12
Chapitre 74 - Refacturation Frais ALSH au SIJES	27 771.06 €	9 975.74 €	8 255.87 €		
Chapitre 70 - Régie Affaires Scolaires				22 000.00 €	27 424.89 €
Chapitre 74 - Subvention CAF (Aptes prévisionnels 2017)				8 000.00 €	6 544.13 €
Chapitre 74 - Subvention CD06 (Vacances Hiver, Printemps et Été 2017...)				2 600.00 €	2 184.00 €
Total	27 771.06 €	9 975.74 €	8 255.87 €	32 600.00 €	36 153.02 €

88 331.16 € 138 625.79 € 97 220.64 €

RESTE A CHARGE POUR LA COMMUNE AU 31/12/2017	59 379.81 €
---	--------------------

62.16%

La Petite enfance

Au 1^{er} janvier la crèche du mas des p'tis loups a intégré la commune (soit 33 agents).

Mise en place d'un portail petite enfance spécifique à la crèche permettant de faire les paiements en ligne mais aussi les pré-inscriptions ainsi que la diffusion de divers messages, et la mise à disposition de formulaires et de photographies (accessibles uniquement aux parents ayant des enfants inscrits). Le cout de cette adaptation est estimé à 5000€

en 2017, 135 enfants accueillis dont 80 Collois et 55 St Paulois.

AR PREFECTURE

006-210601282-20180219-CM_20180219_002-DE
Recu 14/2/2019

Le taux d'occupation moyen pour la période allant de janvier 2017 à décembre 2017 est de :

- 71.11 % pour les présences réelles
- 79.52 % pour les présences facturées

La proportion pour La colle sur loup est de :

- 61.29 % pour les présences facturées (prévu 64 %) (65398 heures facturées)

La proportion pour St Paul est de :

- 38.71 % pour les présences facturées (prévu 36 %) (41304.5 heures facturées)

On note une diminution du taux de remplissage lié aux modifications imprévues des rythmes scolaires entrainant une difficulté de recrutement le mercredi depuis la rentrée de septembre 2017.

La participation financière des familles s'élève à **218839.74 €**.

Le tarif horaire moyen est de 2.10 €.

Les objectifs pour 2018 sont de :

- Développer les connaissances sur le sommeil de l'enfant afin de soutenir les familles de mettre en place des projets pour le sommeil à la crèche il s'agira aussi de réfléchir au savoir-faire et savoir être.
- Mettre en place les actions prévues dans le projet REAAP de 2018 (réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents).
- Préparer l'ouverture du LAEP (Lieu d'Accueil Parents Enfants) prévue en 2019
- Développer le projet passerelle d'intégration scolaire avec l'école maternel, le centre de loisir et la cantine de Saint Paul de Vence.
- Mettre en place un partenariat avec le service culturel afin de répondre aux objectifs du protocole d'accord visant à favoriser l'éveil artistique et culturel du jeune enfant

Comparaison du coût du Mas des P'tits Loups de 2014 à 2017 (dissolution du SIIC au 31/12/2016)

CRECHE « LE MAS DES P'TITS LOUPS »

REPRISE SERVICE CRECHE

Dépenses	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017	Réalisé au 31/12
Chapitre 65 - Participation Fonctionnement SIIC	176 400.00 €	48 640.00 €	- €		
Chapitre 011 - Charges à caractère général				148 399.00 €	113 207.40 €
Chapitre 012 - Charges du personnel				977 683.52 €	831 869.10 €
Chapitre 65 - Participation Fonctionnement La Colle "Enfance"				- €	12 989.14 €
Total	176 400.00 €	48 640.00 €	- €	1 126 082.52 €	958 065.64 €

Recettes	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017	Réalisé au 31/12
Chapitre 74 - Refacturation au SIIC - MAD Personnel Cnal	36 534.00 €	37 990.05 €	87 668.56 €		
Chapitre 013 - Rbt Indemn. IJSS				4 500.00 €	14 491.88 €
Chapitre 70 - Régie Crèche				250 000.00 €	201 688.12 €
Chapitre 70 - Refacturation Couches selon Convention				- €	2 517.28 €
Chapitre 74 - Subvention CAF				352 041.60 €	444 243.75 €
Chapitre 74 - Subvention Conseil Départ.				60 277.00 €	60 277.00 €
Chapitre 74 - Appels à participation à La Colle				- €	126 021.07 €
Autres produits				- €	274.98 €
Total	36 534.00 €	37 990.05 €	87 668.56 €	666 818.60 €	849 514.08 €

139 866.00 € 10 649.95 € - 87 668.56 €

RESTE A CHARGE POUR LA COMMUNE AU 31/12/2017	108 551.56 €
--	--------------

11.33%

Pole Aménagement du territoire**Urbanisme : 283** dossiers en 2017

- PERMIS DE CONSTRUIRE : 74
- PERMIS DE DEMOLIR : 1
- DECLARATION PREALABLE : 95
- PERMIS D'AMENAGER : 5
- CERTIFICAT D'URBANISME : 40
- DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : 58
- AUTORISATION DE TRAVAUX / AD'AP : 10

Révision du PLU (Plan local d'urbanisme) en cours :

- 2 Conseils Municipaux
- 1 réunion publique
- 11 réunions préparatoires
- 4 permanences du Maire et de l'urbanisme

Contentieux : 15 dossiers

- Recours Gracieux :
- Recours contentieux :

PFAC : 20 dossiers sont en cours d'instruction, montant attendu **15 000€**.Le montant perçu au titre de la Taxe d'aménagement s'élève à de **450 599.61€****Services Techniques en 2017****1449** appels extérieurs sur l'année 2017**40** km de voiries à entretenir (réfections, marquage au sol, panneaux, éclairage, nettoyage...)**23** jours d'alerte (Incendie /sécheresse/ inondation / tempête/ orages grêle/vents violents...nécessitant des interventions des agents techniques sur l'ensemble du territoire afin d'assurer la sécurité des administrés.**138** DICT**151** Devis

Contrôle et suivi des chantiers communaux

Installation /désinstallation du matériel pour les manifestations,

Réception, suivi et contrôle des prestataires techniques intervenant sur le domaine communal

Entretien, travaux, mise aux normes des bâtiments communaux

Réalisation des plans des bâtiments

Analyse, contrôle et entretien des réseaux sur le territoire communal

Equipe village entretien Village historique 365 jours/an.

Patrimoine communal : en 2017 réfection des cloches de la collégiale, il est envisagé un plan pluriannuel de restauration et entretien des bâtiments et solliciter la Fondation du Patrimoine et les fond de concours de la CASA (Chapelles).

Pole Prévention Sécurité et domaine : Police Municipale

- **1255** interventions dont **435** à la demande des administrés.
- **105** surveillances pédestres village.
- **171** Points fixes de sécurisation communément appelé « contrôle police de la route » qui ont permis non seulement de surveiller le trafic routier sur les voies communales mais également de mettre à disposition de la gendarmerie des délinquants de la route multirécidivistes ou réitérant.
- **436** OTV (activité qui consiste à surveiller plus particulièrement des propriétés non occupées mais signalées par un formulaire type rempli au poste de police).
- **1412** infractions relevées par PVe.
- **44** manifestations /festivités.
- **50** interventions en matière d'urbanisme ayant abouties à des constatations d'irrégularités régularisables ou pas et débouchant pour certaines sur des procédures judiciaires.
- **2654** écrits de service, **15** procédures judiciaires, **29** rapports administratifs.

Pole Vie de la Cité

Culture, patrimoine et événements : programmation de l'année 2017 pour un montant de **89 586€**.

Arts plastiques : à l'Espace verdet, 1782 visiteurs sur la période juillet –octobre 2017.

- Exposition duo d'artistes
- Œuvres installées sur le domaine public
- Exposition Robert Einbeck
- Exposition duo Bienno
- Rétrospective Tobiasse
- Expo Paul Conte

Musique :

- Fête de la musique
- Prestations harmonie de Saint-Paul
- Les estivales CG entrée libre 500 à 600 personnes
- Frais annexes liés aux événements sur la courtine
- Festival de musique de chambre : 1947 spectateurs pour 6 concerts
- Cycle concerts hiver

Animations –fêtes :

- Boîtes à livres
- Littérature, poésie
- Saint-Paul perd la boule
- Pique-nique Blanc
- Bal du 14 juillet
- Pièce de théâtre Ivo Livi
- Cinéma (projections en plein air)

- Journées du patrimoine (géocaching)
- Halloween
- Semaine du goût
- Rêveries de Noël
- Marché de la truffe
- Corrida de Saint Paul : 178 adultes et 25 enfants ont participés

En 2018, une programmation Arts plastiques, Musique et Festivités est envisagée pour un montant de 100 000€. La commune souhaite pérenniser ces actions et proposer au plus grand nombre des évènements de qualité et diversifiés.

Communication : en 2017 dépenses globale de **27 866€**

Impression :

- flyers,
- cartons d'invitations,
- affiches,
- kakemono,
- banderoles,
- cartels,
- dibond

Rédaction

Conception réalisation

Distribution (protocole, manifestations, bulletin municipal et Encart CCAS)

Installation de 6 panneaux d'informations communales.

4 Bulletins communaux de 48 pages chacun, 4 encarts CCAS de 4 pages : montant global de **14 798€**

Le musée d'histoire locale a reçu **6 455** visiteurs pour un montant « billetterie » de **35 610€**, la vente des produits dérivés de la Chapelle Folon s'élève à **5 788€**.

La médiathèque, en 2017, comptabilise **295** inscrits et a distribué **3 655** ouvrages. Plusieurs expositions, ainsi que des évènements Café Lecteurs, Bébés Lecteurs, ateliers avec les scolaires, différents projets pédagogiques qui remportent un vrai succès. Ces animations seront reconduites en 2018.

Evolution de la fréquentation sur l'année 2017 et répartition des inscrits par tranche d'âge.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total 2017	Rappel 2016
Saint Paul	385	301	431	277	324	245	130	113	339	445	339	326	3 655	3 452

Nombre d'inscrits par tranche d'âge	Saint Paul de Vence	Total par catégorie	% par catégorie
0-13 ans	64	64	21,69%
14-18 ans	17	17	5,76%
19-25 ans	3	3	1,02%
26-60 ans	153	153	51,86%
Plus de 60 ans	37	37	12,54%
E (collectivités)	20	20	6,78%
Inconnu	1	1	0,34%
Totaux	295	295	

Pole ressources

Marchés publics : La mise en concurrence est une phase systématique dans la collectivité, une adaptation de toutes les procédures à nos besoins préalablement évalués, dans le respect absolu de la règle de droit.

Liste des marchés :

Titulaire	Libellé
MIDITRACAGE	SIGNALISATION ROUTIERE HORIZONTALE ET GLISSIERES DE SECURITE
LACROIX SIGNALISATION	MATERIEL DE SIGNALISATION ROUTIERE VERTICALE
ASTEN EUROVIA MEDITERRANEE	ENTRETIEN - REPARATION ET AMELIORATION CHAUSSEES COMMUNALES
SARL CITADIA CONSEIL	REALISATION PROCEDURE ET DOCUMENTS REVISION P.L.U.
COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE	VERIFICATION ET ENTRETIEN DES HYDRANTS COMMUNAUX
SAS NET 06 SARL	NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES TOILETTES PUBLIQUES
EIFFAGE ENERGIE MEDITERRANEE	RENOVATION ET MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC ET DECORATIF
EDF PRELEVEMENT	FOURNITURE ET ACHEMINEMENT ENERGIE ELECTRIQUE
SAS B.V.D.	LOT 1 - VIANDES ET CHARCUTERIE
FELIX POTIN COTE D AZUR	LOT 2 - CREMERIE ET EPICERIE
CHARLES MARTIN - GLACIERES ET FRIGORIFIQUES	LOT 3 - SURGELES ET GLACES
SA ENI GAS & POWER FRANCE	FOURNITURE GAZ NATUREL POUR BÂTIMENTS COMMUNAUX
SAS JEAN GRANIOU	SYSTEME CONTRÔLE ACCES VEHICULES (CEVI)
SARL AMENAGEUR BATISSEUR INGENIERIE	MISSIONS MAÎTRISE D'OEUVRE POUR TRAVAUX D'INVEST.
CITEPARK	ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES HORODATEURS
SAS JEAN GRANIOU	EXTENSION SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION (2 CAMERAS)
SMACL	LOT 1 - ASSURANCES DOMMAGES BIENS ET RISQUES ANNEXES
SMACL	LOT 2 - ASSURANCES RESPONSABILITES ET RISQUES ANNEXES
GROUPAMA MEDITERRANEE	LOT 3 - ASSURANCE VEHICULES COMMUNAUX ET AUTO COLLABORATEURS
SMACL	LOT 4 - ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE
SMACL	LOT 5 - ASSURANCE PROTECTION FONCTIONNELLE AGENTS ET ELUS
SNC SOFAXIS	PRESTATIONS STATUTAIRES
TOTAL ENERGIE GAZ	REPRISE MARCHÉ SIIC - ENERGIE ELECTRIQUE ET GAZ - CRECHE
GROUPEMENT C ELAGAGE - SEV PASERO - NATURELAG - CHENEAU - GLAVI	DEBROUSSAILLEMENT TERRAINS, ELAGAGE ET ABATTAGE ARBRES, EV
SEM DE VENCE	GESTION CONTRÔLE ACCES VILLAGE (CEVI)
GROUPEMENT ATELIER CORAIL - FIAT - NICE STRUCTURES - DIMA	MISSION MAÎTRISE D'OEUVRE CONSTRUCTION NIVEAU LOCAL P.M.
LHMS	NETTOYAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX
SAS GARELLI	CONSTRUCTION MUR DE SOUTÈNEMENT CHEMIN CALADA/RTE DES SERRES

Services finances et comptables :

Suite dissolution notamment du SIIC, TOUTE la gestion financière en Dépenses et en Recettes (gestion des demandes d'ouvertures de comptes CLIENTS ; création des comptes Tiers et Débiteurs ; etc...) ; le CA et le Compte de Gestion 2016 ; Le BP 2017 et son exécution

Pour information : les mouvements 2017 :

- Dépenses COMMUNE + EAU + ASSAINISSEMENT (**283 Bordereaux pour 1 988 Mandats**)
- Recettes COMMUNE + EAU + ASSAINISSEMENT (**69 Bordereaux pour 456 Titres de recettes**)

Paie 2017 : en moyenne : **113 paies** (Agents TIT et NT, élus, Apprenti, indemnités diverses)

Mise en place du portail Chorus Pro : les grandes entreprises (Orange, Bouygues, EDF, etc) doivent déposer leurs factures (25 en moyenne/mois) à destination des collectivités locales sur ce portail. De même la Mairie doit utiliser ce portail pour les factures à destination des autres collectivités locales. A partir de 2018, l'obligation s'étend aux entreprises de taille moyennes. Suite de la dématérialisation des pièces comptables et des actes budgétaires.

La full démat étant désormais obligatoire, les factures papiers doivent être scannées pour être dématérialisées.

Systèmes d'information

Changement du serveur de la Mairie : l'ancien serveur (sous Windows 2008) a été virtualisé sur le nouveau serveur (sous Windows 2012). Opération quasi transparente pour les utilisateurs.

Changement du système de sauvegarde avec sécurisation accentuée.

En tenant compte de l'augmentation et du renouvellement du parc informatique, ce sont 7 postes de travail qui ont été acquis (4 portables et 3 fixes). 1 portable a été acheté pour l'office du tourisme. 10 postes devraient être changés sur l'exercice 2018.

Bornes CEVI : le mois de juillet a vu un problème sur les bornes d'entrée du village qui a entraîné leur maintien en position basse pendant une longue durée. Les travaux sont prévus en février 2018.

Changement de prestataire pour la télésurveillance et la maintenance des alarmes.

Parc informatique composé :

- 1 Serveur physique contenant 3 serveurs virtuels avec sauvegarde externalisée sur un disque NAS.
- 46 postes et 34 postes aux écoles
- 13 photocopieurs
- 6 imprimantes

Logiciels :

Berger-Levrault E.GF évolution (SICTIAM) pour la compta

BL E.Paie (SICTIAM) pour la paie et la RH

BL E.GRC (SICTIAM) pour l'état-civil, les élections, le recensement militaire.

WebCarto Cimetière (SICTIAM) : gestion du cimetière

Pack WebCarto et RAD'S (SICTIAM) Urbanisme, ainsi que ST et PM pour WebCarto

Logipol (SICTIAM) : logiciel métier pour la PM.

BL social : gestion des plannings et facturation des aides à domicile au CCAS

Observatoire fiscal (SICTIAM).

Stela (SICTIAM) : envoi des actes au contrôle de légalité et envoi des flux financier en trésorerie (Compta)

Sesile (SICTIAM): parapheur électronique pour les flux financiers

Certificat électronique RGS (SICTIAM) : utilisé pour Stela et Sesile.

Plateforme des marchés publics « Marchés sécurisés » (SICTIAM) : publication des marchés

BL E.Enfance (Berger-Levrault en direct) : gestion des affaires scolaires (Restauration, périscolaire et ALSH)

Abelium : gestion de la crèche.

OpenDemande (ICM Services) : gestion du courrier

Site internet (At Lounge)

Téléphonie :

Mobiles :

23 lignes (10 en data, 13 en voix seule)

5 lignes dédiés alarmes anti intrusion

Fixes :

90 lignes au travers du PABX

1 ligne hors PABX

Orange : box Médiathèque + crèches, lignes alarmes Ateliers ST et ascenseur école

Internet :

1 ligne SDSL (SFR par marché SICTIAM)

1 ligne ADSL (Bouygues)

Les principaux investissements de la collectivité, engagés en 2017.

	PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2017	RAR 2017 -> 2018	MANDATES EN 2017
<u>AD'AP</u>	ELABORATION AUTORISATIONS TVX – VIDEOPHONES ECOLES – RELEVÉ ARCHI SITES COMMUNAUX	11 428.80 €	8 780.40 €
<u>CLASSEMENT OT</u>	DEPENSES INVEST. LIEES AU CLASSEMENT OT POUR 1ERE CATEGORIE	903.02 €	51 263.96 €
<u>LOCAL PM</u>	CONSTRUCTION NOUVEAU LOCAL P.M. => ETUDE DE SOL – MISSION Moe	27 600.00 €	17 381.06 €
<u>STATIONNEMENT</u>	DEPENALISATION DU STATIONNEMENT	26 125.20 €	0.00 €
<u>ERP</u>	ERP VERDET – MISSION SECURITE INCENDIE	1 440.00 €	2 340.00 €
<u>PLU</u>	MISSION REALISATION PROCEDURE ET DOCS – MISSION DE REPRISE DE PROCEDURE PLU	23 641.50 €	7 315.50 €
<u>MATERIEL INFO</u>	RENOUVELLEMENT PARC INFORMATIQUE - SERVEUR	728.29 €	19 750.83 €
<u>LA COURTINE</u>	MISSION Moe TVX CONSTRUCTION SANITAIRES LA COURTINE	8 400.00 €	9 600.00 €
<u>TRAVAUX</u>	TVX ELARGISSEMENT CHEMIN DE LA CALADA/ROUTE DES SERRES	143 758.80 €	7 104.00 €
	TVX AMENAGEMENT PIETONNIER CHEMIN DU PILON	15 511.56 €	64 624.24 €
	TVX AMENAGEMENT CARREFOUR STE CLAIRE	80 857.12 €	101 092.80 €
<u>MARCHES</u>	REVÊTEMENT CHAUSSEE TVX (ASTEN)	-	146 870.51 €
	AMELIORATION ECLAIRAGE PUBLIC/DECORATIF (EIFFAGE ENERGIE)	2 879.28 €	67 502.40 €
	MATERIEL DE SIGNALISATION ROUTIERE VERTICALE (LACROIX)	-	8 029.94 €
<u>VIDEO</u>	EXTENSION SYSTÈME VIDEO-PROTECTION (ASSISTANCE MOe – TVX TRANCHE 1)	56 576.72 €	3 735.05 €
<u>VIGIPIRATE</u>	SECURISATION G.S. (INSTALLATION ALARME ANTI-INTRUSION – POSE PALISSADE ENTREE ECOLE MATERNELLE – JARDINIERES)	37 988.16 €	0.00 €
<u>CEVI</u>	LOT DE MAINTENANCE – AMELIORATION ACCES ENTREE VILLAGE/SORTIE FONTETTE – REMPLACEMENT VERIN ET COMPRESSEURS BORNES ENTREE VILLAGE (SUITE CHOCS)	9 310.80 €	11 882.40 €

Le Compte administratif provisoire 2017

Libellés	Investissements		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
Résultats reportés		195 007.68	89 186.60		89 186.60	195 007.68
Opérations de l'exercice	86 532.05	89 918.94	378 552.31	719 029.94	465 084.36	808 948.88
TOTAUX	86 532.05	284 926.62	467 738.91	719 029.94	554 270.96	1 003 956.56
Résultats de clôture		198 394.57		251 291.03	0.00	449 685.60
Restes à réaliser	24 621.42	0.00	2 952.94	0.00	2 952.94	0.00
TOTAUX CUMULES	24 621.42	198 394.57	2 952.94	251 291.03	2 952.94	449 685.60
RESULTATS DEFINITIFS		173 773.15		248 338.09		422 111.24

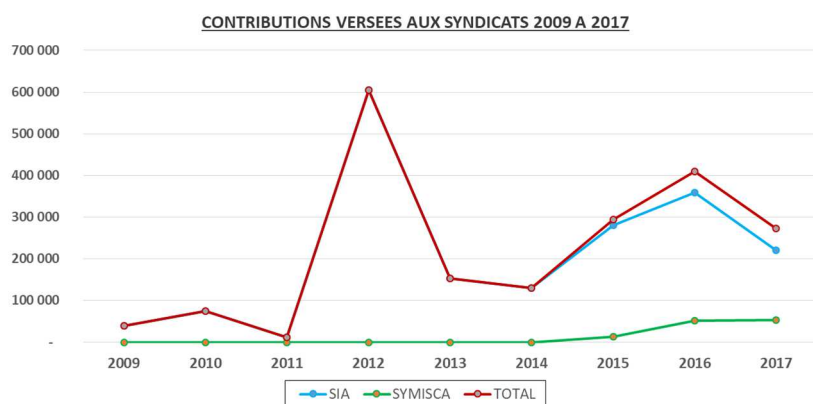
L'évolution de la surtaxe assainissement

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	01/01/2016	01/07/2016	2017
TARIF AU M ³	0.7013 €	0.20 €	0.20 €	0.57 €	0.57 €	0.57 €	0.57 €	1.15 €	2.15 €	2.15 €

Historique de la participation aux syndicats d'assainissement

CA	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
SIA	38 738	74 955	11 974	604 457	152 419	130 380	280 589	358 147	219 922
SYMISCA	-	-	-	-	-	-	13 633	50 915	53 335
TOTAL	38 738	74 955	11 974	604 457	152 419	130 380	294 222	409 062	273 257

Le montant de 273 257€ est provisoire, l'appel à participation de la STEP 2017 n'est pas reçu à ce jour



TRAVAUX	TVX D'ASSAINISSEMENT CHEMIN DU PILON (COMPRIS FRAIS D'ETUDE)	-	46 871.24 €
	TVX CREATION ASSAINISSEMENT RTE DES SERRES/CH. DU PILON/CH. DE LA CALADA	24 621.42 €	-
	TVX CREATION ASSAINISSEMENT - CH. FUMERATES 4EME TRANCHE	-	29 843.06 €

Pour 2018, la réfection des collecteurs est envisagée : Rue de la Cassette (18k€), Rue du Haut Four (18k€) et Rue de l'Allée (50k€).

D. Budget annexe Eau

Le compte administratif provisoire 2017

Libellés	Investissements		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
Résultats reportés		24 942.16		102 937.72		127 879.88
Opérations de l'exercice	153 941.13	91 154.20	139 601.97	186 542.88	293 543.10	277 697.08
TOTAUX	153 941.13	116 096.36	139 601.97	289 480.60	293 543.10	405 576.96
Résultats de clôture	37 844.77	0.00		149 878.63		112 033.86
Restes à réaliser	6 802.01	0.00	0.00	0.00	6 802.01	0.00
TOTAUX CUMULES	44 646.78	0.00	0.00	149 878.63	6 802.01	112 033.86
RESULTATS DEFINITIFS	44 646.78			149 878.63		105 231.85

L'évolution du tarif de la surtaxe eau

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
TARIF AU M³	0.17 €	0.30 €	0.36 €	0.42 €	0.42 €	0.45 €	0.45 €	0.50 €	0.50 €

	PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2017	RAR 2017 -> 2018	MANDATES EN 2017
TRAVAUX	TVX CHEMIN DES FUMERATES 4EME TRANCHE (RENFORCEMENT CANALISATION EAU...)	6 082.01 €	44 764.60 €
FRAIS ETUDE	RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE – BASSINS DES GARDETTES	720.00 €	5 040.00 €

Pour 2018, l'Aménagement de protection des réservoirs d'eau Gardettes est envisagée (55k€)

Une réflexion va être engagée pour étudier une tarification en fonction du volume, par tranche de consommation.

La commune de Saint Paul de Vence souhaite conserver une politique d'investissement malgré un contexte général peu incitatif au développement ainsi qu'à la réhabilitation des équipements, en utilisant une partie de l'épargne de la collectivité et ce de manière maîtrisée via une programmation pluriannuelle de ses équipements.

Une priorité est donnée aux dossiers règlementaires :

- Adap
- ERP
- L'archivage
- La mise en place du DICRIM et du Plan communal de sauvegarde
- Plan Vigipirate
- La Vidéo protection
- La poursuite de la construction d'un poste de police conforme aux normes en vigueur
- La dépenalisation du stationnement.

Dans le cadre du projet Succes financé au titre du programme européen transfrontalier Alcotra 2014-2020 : Projet ALCOTRA de 3 ans en partenariat avec l'office du tourisme de Saint Paul et la commune italienne de Ceresole d'Alba. La commune de Saint Paul de Vence prévoit l'aménagement du sentier au pied des remparts pour environ 340 000 euros et 93 500 euros de signalisation patrimoniale et touristique. En 2018, les études de définition et de programmation seront menées au cours du 1er semestre et le début des travaux lancé cette fin d'année.

Lancement de la première édition de la Biennale Internationale de Saint-Paul de Vence (BIS), évènement culturel majeur qui débutera mi-juin pour se terminer à la fin du mois d'août.

Dans un contexte général de restriction de la dépense publique au sens large du terme, la commune de Saint Paul de Vence se doit de continuer, comme depuis plusieurs années, à maîtriser ses dépenses réelles de fonctionnement.

L'objectif étant de conserver un niveau d'épargne favorable à l'engagement de sa politique d'équipement. En effet les indicateurs d'endettement communaux sont favorables par rapport à la valeur limite fixée par le gouvernement dans son projet de loi de finances 2018

Principaux acronymes et abréviations

ADAP – agenda d'accessibilité programmée

APUL – administrations publiques locales

CGCT – code général des collectivités territoriales

CNRACL – caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales

CSG – contribution sociale généralisée

DETR – Dotation d'équipement des territoires ruraux

DGF – dotation globale de fonctionnement

DP – déclaration préalable

ETP – équivalent temps plein travaillé

ERP – établissements recevant du public

FPT – fonction publique territoriale

GVT – glissement vieillesse technicité

PC – permis de construire

PIB – produit intérieur brut

PLU – plan local d'urbanisme

PPCR – parcours professionnel, carrières et rémunérations

PPI – programme pluriannuel d'investissement

RGPD – règlement général de protection des données

RIFSEEP – régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel

SPANC – service public d'assainissement non collectif

TAPS – temps d'activité périscolaire

TLPE – taxe locale sur la publicité extérieure

DOB –débat d'orientation budgétaire

ROB – rapport d'orientation budgétaire

ST – Services Techniques

PM – Police Municipale

RH – Ressources Humaines

SIIC – Syndicat Intercommunal d'Intérêt Commun

SIJES – Syndicat Intercommunal Jeunesse et Sport

CG – Conseil Général des Alpes-Maritimes

CEVI – système de bornes entrée village

N – Naissance

M – Mariage

D – Décès

CNI – Carte Nationale d'Identité

RIFSEEP – Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

TAM – Taxe d' AMénagement

Etudes et sources :*Sources LPFP 2014/2017, PLF 2016, PLF 2017, PLF 2018, Finance Active**Sources : OFL 2017, PLPFP 2018/2022, Finance Active**Sources INSEE, LFI 2010 à 2017, Finance Active.**Source PLPFP 2018 / 2022, Finances Actives**Source Observatoire des Finances et de la Gestion Locale(OFGL), Finances Actives**Source DGFiP, Comptes de gestion, calculs DGCL, Finances Actives*